

Département  
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT  
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE  
VERNOUILLET

OBJET :

*Présentation et adoption du  
schéma directeur des  
mobilités actives*

Date de la  
convocation  
du Conseil municipal

24 mai 2024

-----  
SG-2024/06 - 11

Acte certifié exécutoire après  
transmission aux services  
préfectoraux

Publication électronique et mise en  
ligne sur le site internet de la  
collectivité le

11/06/2024

*Par délégation du Maire,  
La 1ère SS,*

*C. BORDIER*

REPUBLICQUE FRANÇAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
028-212804041-20240605-2024-06-11D-DE  
Date de réception : 07/06/2024  
Date de réception en préfecture : 07/06/2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le CINQ du mois de JUIN à DIX-NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 24 mai.

La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

M. STEPHO, Mmes VIGNY, LUCAS, BENABI, MANSON, M. RICHARD, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mmes EMOND, MONTIGNY, MM. TRAPATEAU, GLIZE, LOUDIERE, Mmes HENRI, MERABTI, SENECHAUX, M. AHSAINÉ, Mmes QUERITE, REPARAT, M. SIADOUA, Mme PFEIFFER'OVA.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. MALANDAIN à Mme MONTIGNY, Mme POMMIER à Mme VIGNY, M. CAN à M. AHSAINÉ,

Absents excusés : MM. DETAMANTI, CHBABI,

Absents (es) non excusés (es) : M. CHAKOUR, Mme ONAL, M. HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI, DAOUD

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 24

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 19 h 15 - Fin de séance : 20h44

Le Schéma Directeur des mobilités actives est un document cadre à long terme sur la politique cyclable et piétonne.

Il contribue à promouvoir de manière concertée l'usage de ces modes en développant notamment un réseau d'itinéraires continus et sécurisés permettant de donner une vraie place aux usagers pour une pratique quotidienne.

Ses objectifs sont de promouvoir la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien afin de proposer des alternatives à la voiture autosoliste, de disposer de préconisations techniques par type d'aménagement, d'identifier les axes / itinéraires potentiels à aménager, d'intégrer le schéma cyclable aux documents d'urbanisme.

Ce programme ambitieux, pour lequel plus de 3 millions d'euros pourront être investis dans les cinq ans à venir, engage Vernouillet dans une politique de développement des modes de déplacements actifs afin de répondre aux enjeux de la lutte contre le réchauffement climatique, d'apaisement de la ville et de la santé grâce à la pratique d'une activité physique.

Ce document, réalisé dans le cadre de l'appel à projet ADEME AVELO 2 dont la ville est lauréate, adopté lors du Conseil municipal du 14 décembre 2022, a pour objectif de développer l'usage des mobilités actives par la réalisation de nouveaux aménagements cyclables.

Une étude technique du cabinet ITER a permis d'analyser les besoins et la faisabilité des nouveaux aménagements à réaliser puis de définir les actions à mener. Des réunions de concertation ont été mises en place avec la société civile.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 5216-5,  
Vu la loi 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,  
Vu la délibération du 14 décembre 2022 adoptant la candidature à l'appel à projet ADEME AVELO 2,  
Vu l'avis de la Commission Amélioration du Cadre de Vie et Écologie en date du 29 mai 2024,

Considérant que l'équipe municipale a pour objectif d'augmenter le linéaire cyclable, de mettre en place une cohérence d'ensemble sur les projets d'aménagements urbains,  
Considérant que Vernouillet a été lauréate dans le cadre du projet AVELO 2 en avril 2022,  
Considérant que les mobilités actives permettent des déplacements vertueux, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie, d'améliorer la qualité de vie et de l'air et ainsi répondre aux enjeux environnementaux,

Le Conseil municipal,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- APPROUVE le schéma directeur de mobilité active présenté. Ses orientations et plans d'actions seront mis en œuvre dans le cadre du plan pluriannuel de rénovation des voiries.
- S'ENGAGE à financer la mise en œuvre du schéma directeur selon le budget annuellement voté.

Pour copie certifiée conforme,

La secrétaire de séance,



Michèle MANSON



Le Maire,

Damien STEPHO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.